

**2026-122**  
**MODIFICATION DES RÈGLES DE**  
**CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**Parking salle de la Vigie**  
**Du 20/04/2026 au 08/05/2026**  
**et du 01/06/2026 au 05/06/2026**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise « AXIANS » pour le compte de free réseau, représentée par Monsieur MAILLARD Philippe, en date du 17 avril 2026,

Considérant les travaux de construction d'un pylône arbre,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER**

Du lundi 20 avril 2026 à 08h00 au vendredi 08 mai 2026 à 17h00 en raison de travaux pour le montage d'un pylône arbre ainsi que du 01 juin 2026 à 08h00 au 05 juin 2026 à 17h00, la circulation et le stationnement seront interdits au niveau des deux dernières travées du parking au Sud et à l'Ouest de la salle, ainsi que sur le parking se trouvant derrière la salle près de l'entrée de service pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE DEUXIEME**

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.  
La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).  
Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE TROISIEME**

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation du présent arrêté à :**

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service communication,
- L'entreprise Free Réseau
- L'entreprise AXIANS

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le lundi 20 avril 2026

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : 24 AVR. 2026